

Communiqué de presse

Septembre 2025



QUELQUES CONSEILS POUR OBSERVER LES ANIMAUX

Pour ne pas troubler le déroulement du brame :

- ne vous écartez pas des chemins forestiers autorisés ;
- restez éloignés des places de brame pour la quiétude des animaux ;
- soyez le plus discret possible pour ne pas inquiéter les animaux ;
- ne recherchez pas le contact avec les cerfs, en cette période, ils peuvent se montrer agressifs ;
- n'emenez pas de chiens, même tenus en laisse ;
- n'utilisez pas de sources lumineuses pour l'observation, l'usage de lampes torches, de phares de voitures ou encore de flashes d'appareils photos est interdit ;
- ne claquez pas les portières de voitures sur les places de parking
- évitez de porter des vêtements de couleur claire et faisant du bruit : K-Way, ciré, etc.

Retrouvez la forêt de Tronçais sur
<http://www.onf.fr/enforet/troncais>

Brame à Tronçais circulation limitée

Tronçais accueille chaque année de plus en plus d'amateurs lors de la saison du brame. Une zone privilégiée pour l'écoute du brame permet de préserver toute la magie de cet événement annuel. Objectif : limiter la pénétration des automobiles pour le respect de l'animal et la sécurité de tous les usagers de la forêt.

Préserver une zone de calme pour les animaux organiser et concilier les différents usages de la forêt

Durant la période de brame il n'est pas rare de compter plus d'une centaine de véhicules circulant, de jour comme de nuit, sur des pistes qui ne sont pas destinées à accueillir autant de voitures à la fois. La découverte du brame à pied est donc privilégiée à partir des ronds du Chevreuil et de Vitray qui offrent également des possibilités de stationnement. La route forestière de la Bouteille entre le rond du Chevreuil et le rond de la croix de Vitray sera exclusivement dédiée à la circulation douce (vélo, marche à pieds) à partir du 8 septembre 2025 et sera réouverte à la circulation publique motorisée à partir du 6 octobre 2025.

Prendre de la hauteur pour profiter du spectacle



Dans le cadre de la labellisation du massif de Tronçais une concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire (Communauté de commune commune du pays de Tronçais, commune de Meaulne-Vitray, fédération des chasseurs, associations naturalistes, CAP Tronçais, SAFT, agriculteurs riverains...) a permis en 2018 de mettre à disposition du public un observatoire à la croix du Vitray. Celui-ci a depuis été déplacé en parcelle 336, avec un accès par la route forestière de la ligne verte (fermée à la circulation publique) depuis la départementale RD 978A (voir plan ci-dessous).

Communiqué de presse

Septembre 2025

Financé par la communauté de communes du Pays de Tronçais, la Fédération des Chasseurs de l'Allier et la commune nouvelle de Meaulne-Vitray, cet aménagement permet d'écouter le brame dans les conditions optimum pour le public et les animaux.

Attention le nombre de places est limité à 12 personnes ; en cas d'affluence, chacun est invité à faire preuve de courtoisie et à ne pas monopoliser l'espace trop longtemps. Des panneaux pédagogiques permettent de découvrir le cerf dans le contexte de la forêt de Tronçais.

Rester prudent et vigilant pour ne pas prendre de risque !

Les Hêtres, pins sylvestres, chênes ont souffert du cumul des sécheresses passées. L'ONF a dû comme l'année dernière enlever les arbres les plus affaiblis. Mais avec l'automne, brame, cueillettes de champignons incitent le public à sortir des sentiers battus. L'ONF demande aux promeneurs de redoubler de vigilance, surtout en cas de vent et de ne pas s'approcher des arbres avec des branches mortes. Il faut donc rester sur les routes et chemins forestiers autorisés, les zones d'accueil et ne pas s'aventurer dans les parcelles forestières.

Nouvelle zone de quiétude :

